



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

Préfecture  
Direction du Développement Local  
Bureau des Procédures d'Intérêt Public

**RECEPISSÉ N°2015/0142**

**CONSTATANT LA DÉCLARATION A LA PRÉFECTURE D'UNE  
INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le PRÉFET de la CREUSE,**

CERTIFIE que M. Arco-Jan VAN DER SPEC, représentant le GAEC DE SANNEGRAND, domicilié au lieu-dit «Sannegrand» 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, a déposé à la Préfecture une déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement (élevage de 90 vaches laitières) située à la même adresse.

Cet établissement soumis à déclaration est référencé sous la rubrique n° 2101-2-d de la nomenclature des installations classées.

Une copie des prescriptions générales applicables aux installations de cette nature sera adressée avec le présent récépissé et la lettre à l'intéressé.

Un exemplaire du récépissé sera affiché en mairie pendant une durée minimale d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place le texte des prescriptions générales.

Un exemplaire du dossier, de la lettre, du certificat et des prescriptions applicables seront déposés au secrétariat de la mairie.

Le présent récépissé est délivré conformément aux dispositions du livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

FAIT à GUÉRET, le 1er octobre 2015

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur,

Pierre MEDOC

*Les personnes intéressées pourront consulter sur place le  
texte des prescriptions générales.*